



**Décision N° 2015-447-UM portant nomination de Monsieur Hubert PERES
en qualité de Chargé de Mission**

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire, le 1 octobre 2014 et notamment l'article 8-2 ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ, Professeur des universités, en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier

Décide

Article 1

Monsieur Hubert PERES, Professeur des Universités, est nommé en qualité de chargé de mission afin d'assister le Président de l'Université et le Vice-président délégué aux relations internationales dans la mise en place de la politique de l'établissement dans le domaine des relations internationales.

Article 2

Monsieur Hubert PERES exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision et en lien avec le Vice-Président délégué aux relations internationales et la Direction des relations internationales

Article 3

Monsieur Pérès devra rendre compte auprès du Président, notamment, des contacts et visites effectuées.

Il devra également rendre compte annuellement de sa mission dans un rapport présenté en comité technique et au conseil d'administration.

Article 4

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier le 29 juin 2015

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ



Originaux pour attribution :

- L'intéressé